



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE REDON

Conseil d'Administration du 10 octobre 2023

Ordre du jour

Décisions du Président :

- Modification d'une régie d'avance pour le dispositif « argent de poche » à l'EHPAD Les Charmilles.
- Modification d'une régie de recettes – repas annuel des aînés.

- 1) Budget du SAAD GIR 1 à 4 - Affectation des résultats du compte administratif 2022
- 2) Approbation de la proposition de budget primitif 2024 du SAAD GIR 1 à 4
- 3) Budget du SAAD GIR 5 et 6 - Affectation des résultats du compte administratif 2022
- 4) Approbation de la proposition de budget primitif 2024 du SAAD GIR 5 et 6
- 5) EHPAD Les Charmilles – EPRD 2023 – Décision modificative n°1
- 6) EHPAD Les Charmilles – Secteur hébergement 2023 – Tarification CPOM au 1^{er} août 2023
- 7) EHPAD Les Charmilles – Contrat de séjour, règlement de fonctionnement et livret d'accueil des résidents
- 8) Ajustement des emplois et mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2023
- 9) Assurance statutaire des agents de l'EHPAD Les Charmilles
- 10) Assurance statutaire des agents du CCAS
- 11) Prévoyance des agents du CCAS et de l'EHPAD Les Charmilles
- 12) Prolongation d'un contrat de projet à compter du 1^{er} octobre 2023 au CCAS – Chargé(e) du développement de l'action sociale et de la santé
- 13) Informations diverses :
 - EHPAD les Charmilles : cahier des clauses techniques particulières : mission de programmation pour la réalisation (démolition-reconstruction) de 35 logements.

- Le téléthon 2023 en Ille-et-Vilaine
- Mobilisation FNADEPA 2023 – Réforme de l'accompagnement du Grand âge.